

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2014 à 20 heures 30

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 11 juin 2014

Publié le 24 juin 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LEGER Bruno	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
SAMSON Patrick	DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent
LEPOITTEVIN Isabelle	DAUVIN Denis	HENRY Céline
JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice	LELONG Sébastien

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

**Procurations : 2 Patrick SAMSON à Thierry LEFAIX
 Isabelle LEPOITTEVIN à Alexandra DIGUET**

Monsieur Jean-Paul RAIMBAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu du 12 mai 2014

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du 12 mai 2014.

2 Convention avec les communes adhérentes au fonctionnement de l'E.A.J.E. La Marette

Les communes de DIGULLEVILLE, OMONVILLE-LA-PETITE et SAINT-GERMAIN-DES-VAUX ont accepté de participer au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « La Marette ». Afin de ne pas avoir à prendre une délibération chaque année, madame le receveur municipal souhaite qu'une convention soit rédigée pour formaliser les accords et aussi de prévoir les conditions pour la dénonciation de cette convention. Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou l'adjointe déléguée, en cas d'empêchement, à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes celles des éventuels partenaires qui désireraient participer ultérieurement.

3 Tirage au sort pour la constitution du jury des Assises

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 248-14 du 12 mai 2014 portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises de la liste annuel du jury criminel, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2015.

Cet arrêté stipule qu'un juré doit être désigné pour la commune de Beaumont-Hague. Cependant, afin de se conformer au courrier qui accompagne cet arrêté, il convient de tirer au sort 3 noms de personnes de plus de 23 ans inscrits sur la liste électorale.

Les électeurs susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de la Manche pour la commune de Beaumont-Hague, sont :

- n° 836 Monsieur RAIMBAUD Mathieu
- n° 598 Monsieur LEFILLIATRE Jean-Marie
- n° 920 Madame SIMON Sabrina épouse CASTEL

4 Vote de subventions

Monsieur le maire soumet à l'assemblée délibérante les demandes de trois associations. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer une subvention aux associations dont les noms figurent sur le tableau ci-dessous :

Pour mémoire solde du compte 6574	1 788.00 €
Jeune amicale des sapeurs pompiers	400.00 €
ACPG - CATM - TOE Section communale	400.00 €
ACPG - CATM - TOE Section cantonale	150.00 €
FCPE - Association des parents d'élèves du CES	200.00 €
Total attribué ce jour	1 150.00 €
Solde à ce jour	638.00 €

5 Travaux supplémentaires N°1 – Reprise pignon

La commission des travaux s'est réunie le 20 mai dernier et a examiné avec intérêt le devis de l'entreprise SA LEDUC pour un montant de 7 989.77 € HT soit 9 587.72 € TTC. A titre indicatif, ces travaux supplémentaires consistent en un parement de pierres sur la partie du mur en agglos avec reprise et arasement de la tête de l'ouvrage.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision de la commission des travaux. Le financement de ces travaux figure à l'article 2315-242 (en interne) au Budget Primitif de la Commune.

6 Réserve foncière pour aménagement bibliothèque médiathèque

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a sollicité le 23 avril dernier, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Manche (division France Domaine), afin d'estimer l'immeuble (ancien cabinet de kinésithérapie) sis 3, résidence la Houllégatte, cadastré section AB 460 d'une superficie de 5 a 60 ca. Aujourd'hui, France Domaine a évalué ce bien à 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions (Jean-Paul JAUSET et Sébastien LELONG) demande à monsieur le maire d'entamer les démarches nécessaires auprès de la SCI du Cap, représentée par monsieur Edouard MANCEL pour acquérir ce bien au prix mentionné ci-dessus.

7 Affaires et questions diverses

7.1 Courrier de Hag'FM au sujet des attributions de subvention

Monsieur le maire a transmis à l'ensemble des conseillers municipaux un courrier polémique daté du 2 juin dernier de la radio Hag'FM. Il propose de maintenir le montant de la subvention précédemment attribuée. Sébastien LELONG fait remarquer à l'assemblée que cette association occupe des locaux communaux sans contrepartie financière et qu'à sa connaissance aucune assemblée Générale n'a eu lieu depuis plus d'un an. Il demande que le courrier soit diffusé à la population. Monsieur le maire ne souhaite pas faire enfler la polémique davantage.

Enfin, l'ensemble du conseil approuve la proposition de monsieur le maire de maintenir la subvention à la hauteur attribuée le 12 mai dernier.

7.2 Courrier du comité des fêtes relatif au concert « Les années 80 débarquent à Beaumont-Hague »

Monsieur le maire a diffusé aux élus un courrier de monsieur le président du comité des fêtes où il fait part de son inquiétude au sujet des 400 places de stationnement supprimées sur l'aire de manifestation de même qu'il s'étonne de la fermeture d'une partie du bourg le samedi après-midi (arrêté du maire pour la sécurité). Il y a également joint sa réponse qui a, elle aussi, été transmise à la gendarmerie.

7.3 Demande de désenclavement

Monsieur Patrick SAMSON est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB 135. Il envisage d'y faire construire un garage atelier et sollicite la commune afin de sortir sur la parcelle 583 et cheminer sur celles dont les numéros suivent (578, 574, 572, 570, 568, 485 domaine privé de la commune) pour atteindre la 484 appartenant à la Communauté de Communes de la Hague pour ensuite accéder à la voirie communale. A titre indicatif, l'ensemble de ces parcelles composent l'impasse Mairie Gardin dont le but premier est de désenclaver l'arrière des propriétés du côté impair de la rue Jallot. Le conseil municipal accepte.

7.4 Intervention Psychologue

Madame Béatrice DUCHEMIN, informe le conseil municipal que le règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « La Marette » stipule en son article 6 relatif au personnel « *Par ailleurs, une psychologue clinicienne intervient à raison de 2 heures / mois impairs. Son rôle est d'aider à organiser la vie relationnelle et à personnaliser le suivi des enfants* »

Elle soumet à l'assemblée délibérante le devis de Madame Hélène HASNE BEAUFILS, psychologue d'un montant de 160 € par séance. Sur l'année 2014 – 2015, 5 interventions sont envisagées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant.

7.5 SDEM 50 – Projet de déploiement de bornes de recharge à l'échelle du territoire de la Manche

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de madame

BESNIER, présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche. Madame BESNIER indique que le SDEM a inscrit dans ses statuts 2014 la compétence optionnelle « infrastructures de charges pour véhicules électriques ».

Il peut ainsi créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharges publiques à la place de notre Commune, si celle-ci lui transfère cette compétence. L'appel à projet prévoit que les travaux de réalisation des infrastructures devront être réalisés pour le 31 décembre 2016. A ce stade d'avancement du dossier et sous réserve du plan de financement définitif, la Présidente du SDEM souhaiterait savoir si la Commune est favorable à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire et si elle envisage de transférer cette compétence au SDEM 50.

Bien évidemment, l'implantation des bornes se fera en accord avec la municipalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet, autorise monsieur le maire à transférer cette compétence au SDEM 50, et à signer tous documents relatifs à ce projet.

7.6 Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Monsieur le Maire présente une nouvelle demande de convention de la FDGDON et rappelle qu'elle a pour objet la mise en place de travaux de lutte contre les rongeurs aquatiques sur le bassin de la Divette.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il faut au minimum, 80 % d'engagements des collectivités pour que la convention fasse foi et permettent ainsi d'initier les travaux de lutte collective.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la FDGDON 50 sise à Saint Gilles 50180 et la Commune de Beaumont-Hague pour la période courant de ce jour au 31 décembre 2014 ;

- Dit que les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par la Commune de Beaumont-Hague, à savoir : 362,00 €uros pour ce qui concerne le montant de la participation pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissements, d'une part ;

et d'autre part, 2,50 €uros par capture ou de 3,50 € par capture justifiée et éliminée par équarrissage selon le plan de la FDGDON correspondant au volet indemnisation aux piégeurs, ce montant de participation sera précisé en fonction des collectes des témoins de capture réalisées ;

Le financement figure au chapitre 011 du budget primitif 2014.

7.7 Futur lotissement

7.7.1 Immeuble cadastré section AB 240

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a sollicité le propriétaire de cette parcelle cadastrée section AB 240 contenant un garage afin de savoir s'il accepterait de la céder à la commune afin de l'intégrer dans le périmètre du lotissement envisagé. A la demande du conseil, les domaines seront sollicités.

7.7.2 Parcelle cadastrée section AB 428

Lors du vote du budget primitif, une ligne budgétaire a été ouverte au compte 2111 – 256. Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'acquérir la parcelle cadastrée section AB 428 d'une surface de 424 m² estimée par France Domaine à 20 000 €. A titre indicatif, le conseil d'administration des Cités Cherbourgeoises a validé la possibilité de cession de cette parcelle. Le conseil accepte et demande à monsieur le maire d'entamer les démarches nécessaires auprès des Cités Cherbourgeoises pour acquérir ce bien au prix mentionné ci-dessus.

7.7.3 Congé à l'association La Croisée des Paniers

Afin de démolir l'ancienne gendarmerie, il convient, conformément à la convention d'utilisation des locaux entre la commune et l'association « la Croisée des paniers » notamment à l'article numéro 5, de donner congé à l'association. Sébastien LELONG demande si la commune doit fournir un autre endroit, il lui est répondu que non. Le conseil donne son accord.

7.8 70^{ème} anniversaire du débarquement et de la Libération de Beaumont-Hague

Dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du débarquement, une cérémonie commémorative de la libération de Beaumont-Hague aura lieu **le mardi 1^{er} juillet prochain à 18 h 30** au monument aux morts. Bien évidemment, l'ensemble de la population est également convié.

7.9 Structure gonflable

Madame Béatrice DUCHEMIN soumet à l'assemblée délibérante deux devis de location avec montage et démontage de structures gonflables aux dates suivantes :

- | | | |
|----------------------------|----|--------------------|
| ➤ mercredi 9 juillet 2014 | => | La chenille |
| ➤ mercredi 23 juillet 2014 | => | Pirate |
| ➤ mercredi 6 août 2014 | => | Le coin des clowns |
| ➤ mercredi 20 août 2014 | => | Multiplay tunnels |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte celui de JM Prestations pour un montant de 1 195.20 € HT soit 1 434.24 € TTC.

7.10 Extension du lotissement Cotis Capel

Géomat qui a réalisé la maîtrise d'œuvre de ce lotissement a fourni un devis ; celui-ci s'élève à 4 140 € HT soit 4 968 € TTC. Cela comprend l'élaboration des documents de demande d'urbanisme, le levé topographique complémentaire, le bornage contradictoire, l'implantation du lot créé, la réalisation d'un document modificatif du parcellaire cadastral ainsi que la mission maîtrise d'œuvre, raccordement, demandes d'autorisation, suivi de travaux et forfait. Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer. Aucune objection n'est

formulée, monsieur le maire est autorisé à entreprendre toute démarche utile pour la finalisation de ce dossier.

7.11 Remplacement de 2 ordinateurs

Deux ordinateurs sont vétustes et ne permettent plus un travail efficace, trois devis de remplacement ont été sollicités avec l'insertion de ceux-ci dans le domaine de la commune (mise en réseau) ainsi qu'une garantie sur site de trois ans. Trois offres sont parvenues, à l'unanimité des membres présents, il est décidé de retenir la proposition de RSIP pour un montant de 1 966.00 € HT soit 2 359.20 € TTC.

Les crédits figurent en partie au compte 2183 pour 2 000.00 € et il est proposé à l'assemblée délibérante la décision modificative suivante :

2188 – ONA	=>	- 359.20 €
2183	=>	359.20 €

Le conseil accepte et autorise monsieur le maire à signer le devis correspondant.

7.12 Déplacement d'un candélabre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis de la municipalité, un arrêté de voirie portant permission a été octroyé en date du 29 avril 2013 par la direction des routes du Conseil Général à monsieur Marc GIRARDEAU. Cette autorisation lui permet d'exécuter un aménagement d'accès. Cependant, pour réaliser ces travaux et accéder à la voie, il convient de déplacer un candélabre. Deux devis ont été sollicités comprenant l'un et l'autre la dépose d'un ensemble d'éclairage public, la confection de tranchée pour le déplacement des réseaux y compris la fourniture et le déroulage du câble d'alimentation, la confection des boites de jonction, le coulage du nouveau massif et la reconnexion du candélabre. Après en avoir délibéré, c'est l'offre de la société COFELY INEO Réseau Nord Ouest agence de la Manche pour un montant de 1 080.00 € HT soit 1 296.00 € TTC qui est retenue.

7.13 Pré-raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux et du caravaning du Homest

Depuis sa création en 2004, Manche Numérique œuvre pour l'aménagement numérique dans le département de la Manche et a démontré un engagement fort dans ce domaine. Son ambition pour les 6 prochaines années est de déployer le Très Haut Débit pour environ 170 000 foyers (soit 66% du territoire manchois et 100% à l'horizon 2027). Pour réussir ce grand chantier, Manche Numérique, maître d'ouvrage du projet travaille en étroite collaboration avec les équipes du service Infrastructures du Conseil général de la Manche qui assure ainsi la maîtrise d'œuvre.

Aujourd'hui, les travaux de construction du réseau sont sur le point de débiter sur notre commune. Considérant qu'il est nécessaire de relier les bâtiments communaux ainsi que l'ensemble des emplacements du caravaning du Homest en fibre optique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'entamer les démarches nécessaires afin de relier les bâtiments communaux en fibre optique pour un montant de 50 € par prise ;

Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les formalités administratives ainsi qu'à signer les formulaires de pré-raccordement.

7.14 Travaux d'intérêts communautaires année 2015

Pour le prochain programme de travaux d'investissement de compétence communautaire de l'année 2015, le conseil municipal après en avoir délibéré, donne pouvoir à la commission de travaux pour dresser une liste et la transmettre à la Communauté de Communes de la Hague.

7.15 Compte rendu de la commission des salles

Monsieur le maire présente les propositions adoptées lors de la réunion de la commission des salles du 11 juin dernier.

Salle polyvalente : Construction d'un local de rangement à l'usage des archers
Création d'un abri permettant l'installation éventuelle par les associations de buvettes, etc...

Halle des sports : Création de sanitaires
Création d'un club house pour le hand-ball à l'étude
Réorganisation des locaux de rangement avec petits travaux

Après en avoir délibéré, l'assemblée entérine les décisions de la commission des salles.

7.16 Courrier de Monsieur Alain SAMSON

Monsieur le maire soumet le courrier de monsieur Alain SAMSON, et propose de rédiger un courrier en réponse ; le conseil approuve

7.17 Haies du lotissement Cotis Capel

Deux propriétaires désirent couper les houx de leur haie, monsieur le maire propose au conseil de donner son avis. Le conseil accepte favorablement.

7.18 Création d'une ouverture au centre socio culturel

Afin de permettre aux restos du cœur d'utiliser la salle jouxtant celle qui leur est octroyée, monsieur Thierry LEFAIX présente un devis de la SAS Sciage et Carottage de la Hague d'un montant de 995,00 € HT afin de réaliser une ouverture aux normes handicap au centre socio culturel. Après en avoir délibéré, le conseil approuve.

7.19 Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- La commune de Gréville-Hague a transmis une délibération en date du 15 mai 2014 qui annule et remplace celle émise le 17 mars 2014 concernant son arrêt de projet de Plan Local d'Urbanisme. A titre indicatif, les conseillers qui le désirent peuvent consulter ce projet en mairie de Beaumont-Hague afin d'émettre un avis lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Les enfants et petits-enfants de monsieur Léon MAUROUARD sont très touchés par notre témoignage de sympathie lors du décès de leur papa et grand père.
- Une conférence de presse à la présentation de l'ouvrage à paraître de Claude Lecaplain «Inventer la commune – l'exemple de la Hague 1800 - 1840» aura lieu le mercredi 25 juin 2014 à 16 heures en mairie de Beaumont-Hague en présence de l'auteur et de son éditrice, Adèle Hommet-Lelièvre, des éditions Eurocibles.

- La cellule décoration de la préfecture de la Manche a fait parvenir les arrêtés portant nomination de monsieur Michel LAURENT en qualité de Maire honoraire et de monsieur Jacques FONTAINE au titre d'Adjoint au Maire honoraire.
- Dates à retenir :
 - Réunion de chantier du mardi 24 juin à 11 h 30 sur le chantier 1 rue du Bois Vagand
 - Commission de travaux le 25 juin 2014 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 juin 2014

1	Approbation du compte rendu du 12 mai 2014.....	1
2	Convention avec les communes adhérentes au fonctionnement de l'E.A.J.E. La Marette	1
3	Tirage au sort pour la constitution du jury des assises	2
4	Vote de subventions	2
5	Travaux supplémentaires N°1 – Reprise pignon.....	2
6	Réserve foncière pour aménagement bibliothèque médiathèque	2
7	Affaires et questions diverses.....	3
7.1	Courrier de Hag ³ FM au sujet des attributions de subvention.....	3
7.2	Courrier du comité des fêtes relatif au concert « Les années 80 débarquent à Beaumont-Hague »	3
7.3	Demande de désenclavement	3
7.4	Intervention Psychologue	3
7.5	SDEM 50 – Projet de déploiement de bornes de recharge à l'échelle du territoire de la Manche.....	3
7.6	Lutte collective contre les rongeurs aquatiques	4
7.7	Futur lotissement	5
7.7.1	Immeuble cadastré section AB 240.....	5
7.7.2	Parcelle cadastrée section AB 428	5

7.7.3	Congé à l'association La Croisée des Paniers	5
7.8	70 ^{ème} anniversaire du débarquement et de la Libération de Beaumont-Hague.....	5
7.9	Structure gonflable	5
7.10	Extension du lotissement Cotis Capel	5
7.11	Remplacement de 2 ordinateurs	6
7.12	Déplacement d'un candélabre	6
7.13	Pré-raccordement à la fibre optique des bâtiments communaux et du caravaning du Homest	6
7.14	Travaux d'intérêts communautaires année 2015	7
7.15	Compte rendu de la commission des salles	7
7.16	Courrier de Monsieur Alain SAMSON	7
7.17	Haies du lotissement Cotis Capel.....	7
7.18	Création d'une ouverture au centre socio culturel.....	7
7.19	Informations diverses	7
Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 19 juin 2014.....		8